



Gagner du temps

Efficace & Rentable

« Un coup de fil à la fédé » prend quelques minutes et peut faire gagner des heures lorsqu'il s'agit de contester un contrôle, écrire au maire, ou à l'inspection du travail, etc. Et chacun sait que la clarté des faits et la justesse des arguments sont capitales pour avoir gain de cause.

La plupart de vos questions reçoivent une réponse immédiate. Dans les cas plus difficiles, votre question sera traitée sans délai, notamment en faisant intervenir les juristes et les experts hyper-spécialisés de la Confédération.

Les courriers et démarches qui s'ajoutent au quotidien de l'activité consomment environ 30 h dans l'année, sans aide. Si on évalue 1 h de votre temps à 50 €, il vous en coûterait a minima 1 500 €/an. Ces prestations sont incluses dans l'adhésion fédérale.



Reconquérir les consommateurs et regagner des parts de marché

Efficace & Rentable

Les consommateurs sont très attachés à la fabrication maison et à la diversité de notre offre. Mais ils ont de plus en plus de mal à repérer les artisans boulangers qui font leurs viennoiseries, leurs pâtisseries et leur restauration boulangère. La marque Boulanger de France, unanimement saluée par les médias et les consommateurs permet de se distinguer et d'attirer de nouveaux clients.

L'excellence est gravée dans les codes de notre métier depuis toujours.

Les concours boulangers sont des événements exceptionnels, enviés par tous les métiers, convoités par les boulangers et leurs équipes, admirés par le grand public et surtout par vos clients.

Votre fédération départementale, votre région boulangère et la Confédération nationale ont une compétence unique pour organiser des concours diversifiés et de haute tenue.

Le coût de l'adhésion à Boulanger de France est calculée au plus juste. Il finance les frais de l'indispensable contrôle indépendant par Veritas qui rend votre adhésion fiable et crédible. L'adhésion initiale de 2 ans est de 155 € / an pour les adhérents d'une fédération et de 310 €/an pour un non adhérent. Le prix du kit de communication est de 110 €.

La région Boulangère Auvergne Rhône-Alpes prend en charge :

- La sélection départementale et régionale des concours de la meilleure baguette de tradition française.
- La sélection départementale et régionale des concours du meilleur croissant.
- La sélection départementale et régionale des concours du Meilleur Jeune Boulanger
- La sélection départementale et régionale du Trophée des Talents du Conseil et de la Vente en Boulangerie-Pâtisserie.

Efficace & Rentable

L'intérêt d'adhérer à une fédération départementale est une évidence pour ceux qui en bénéficient.

Prenez le temps de découvrir dans ce document les services uniques que seule votre fédération peut vous rendre.

Ce temps-là sera récompensé par une vie professionnelle plus sereine, recentrée sur votre cœur de métier, soulagée de nombreuses tracasseries administratives et des économies qui s'élèvent à des milliers d'euros chaque année.

Être informé en temps réel

Être aidé en cas de coups durs

S'adapter à une réglementation qui change sans cesse

Profiter à temps de la loi

Bénéficier des partenariats

Gagner du temps

Reconquérir les consommateurs et regagner des parts de marché

Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche

70 Allée des Ondines

07500 GUILHERAND-GRANGES

Tél. 04 75 07 54 53/07 81 25 58 54

www.boulangerie07.fr

<https://www.facebook.com/groupementprofessionnelde laboulangerie delardeche>

<https://twitter.com/boulangerie07>

<https://www.instagram.com/cecileboulangerie/>





Être informé en temps réels

Efficace & Rentable

La confédération est la seule organisation qui connaît en temps réel les milliers d'informations annuelles d'ordre juridique, social et réglementaire qui concernent la boulangerie. Elle les sélectionne, les décrypte et les transmet aux fédérations départementales qui vous alertent. Vous apprenez très rapidement les informations indispensables et vous pouvez prendre les bonnes décisions. Personne d'autre ne peut vous rendre ce service.

Il faudrait au moins 1 h de recherche par jour soit 250 h par an pour obtenir la même quantité d'informations de même qualité.

Le coût d'un tel travail est considérable. Il dépasserait 15 000 € d'investissement personnel. Nul n'a les moyens ou le temps d'un tel effort. Cette estimation donne une idée de la valeur que représente le fait de se fédérer.



Être aidé en cas de coups durs

Efficace & Rentable

Chaque année, une boulangerie qui emploie des salariés est confrontée en moyenne à un ou deux événements de type rupture conventionnelle, ou licenciement pour inaptitude, ou autres...

Il est courant de réaliser les démarches nécessaires avec l'aide d'un conseil extérieur, souvent coûteux.

Le réseau confédéral a évidemment la plus grande expérience en boulangerie donc la meilleure expertise.

Les secrétaires de groupement ont la compétence requise pour intervenir efficacement et rapidement. Les spécialistes de la Confédération sont saisis sans délai pour les cas les plus complexes.

Depuis 2016, vous avez l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation et vous devez informer vos clients par affichage qu'ils peuvent recourir gratuitement à ce service s'ils estiment être en litige avec vous. Le défaut d'affichage est passible d'une amende.

Votre secrétaire fédérale profite de son expérience pour faire une relecture attentive et toujours utile de ces actes. Cette prestation n'est jamais valorisée mais elle est précieuse.

Lorsqu'un accord de partenariat est signé avec un avocat (référéncé par la MAPA) il est possible d'obtenir la gratuité de la première consultation (200 € / heure environ) Un tel accord est déjà mis en place en Ardèche.

A titre indicatif, l'assurance protection juridique de la MAPA est, à garanties égales, 30% à 60 % moins élevée pour les adhérents que pour les non-adhérents.

Les honoraires d'un avocat pour un litige prud'homal sont d'environ 2000€

Il n'est pas possible de valoriser par un montant, l'incomparable réactivité et la compétence hyper spécialisée du réseau confédéral.

Ceux qui ont réussi à affronter des difficultés grâce à leur fédération disent que ça n'a pas de prix. Ce n'est pas une évaluation précise mais elle est parlante.

La CNBF a conclu un partenariat avec le Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C) afin que les adhérents d'une fédération départementale puissent utiliser les services de médiation sans déboursier les frais d'inscription d'un montant de 48 € pour une entreprise de - 10 salariés.

(Si un litige survient, vous réglerez 30 € pour une médiation réalisée à distance par mail ou visioconférence et 70 € pour une médiation réalisée en présentiel ou avec déplacement.)



S'adapter à une réglementation qui change sans cesse

Efficace & Rentable

La réglementation évolue sans cesse. Elle est de plus en plus exigeante et les sanctions prévues sont souvent lourdes. Les services fédéraux et confédéraux sont parfaitement compétents pour mettre en œuvre les actions réglementaires adaptées à chaque entreprise de boulangerie.

En Ardèche, votre fédération propose la constitution et la mise en place d'un document unique pré-validé par les Services de la Médecine du Travail. Ses mises à jour annuelles sont ainsi plus faciles à réaliser.

A titre indicatif, le coût pour un adhérent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels est facturé environ 1 000€. En Ardèche, cette prestation est incluse dans l'adhésion.

Les subventions pour l'achat de nouveaux matériels consenties par la Région, l'Europe, la Carsat ou l'Ademe varient dans le temps. Seul, le réseau fédéral qui connaît parfaitement ces opportunités, peut vous aider à en bénéficier.

La fédération vous fournit les supports de l'affichage obligatoire, des étiquettes réglementaires, des documents de déclaration des allergènes, etc.

Les diverses subventions pour l'achat de nouveaux équipements peuvent atteindre 12% de leur prix à concurrence de 10 000 €. Une boulangerie qui acquiert 5 000 € de matériel neuf en moyenne par an peut espérer percevoir 600 € de subventions.

Ces prestations sont incluses dans l'adhésion. Le respect de la réglementation est facilité et les amendes (toujours élevées) sont évitées.



Profiter à temps de la loi

Efficace & Rentable

Les mesures légales dont peuvent bénéficier les entreprises de boulangerie sont connues en temps réel de votre fédération. Elles nécessitent souvent le montage de dossiers exigeants et longs à constituer.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) s'élève à 22,5€ / KWh.

La Confédération Nationale s'est battue pour que les artisans-boulangers puissent bénéficier de son exonération.

Le remboursement partiel consenti par l'État peut atteindre 800 € à 8 000 € par an selon les cas.

Votre fédération est habituée à cette procédure et vous aide à rassembler facilement toutes les pièces et les informations nécessaires.

Le fonds de péréquation a été créé par les partenaires sociaux pour mutualiser certaines charges lourdes pour l'employeur. Les fédérations connaissent parfaitement les situations qui permettent de solliciter ce fonds et savent monter les dossiers nécessaires.

Cette prestation méconnue est assurée par la fédération en partenariat avec un cabinet spécialisé qui est rémunéré uniquement en fonction des remboursements obtenus.

La vérification des nombreuses pièces nécessaires est incluse dans l'adhésion. Elle permet de monter des dossiers complets qui ne seront pas rejetés.

La moyenne des remboursements nets perçus est de 1250 € en 2020.

Les situations de prise en charge sont nombreuses. Par exemple :
• Remboursement des salaires en congés pour événements familiaux. A titre d'exemple, la prise en charge des congés pour un mariage est de l'ordre de 650 €
• Remboursement de l'indemnité de licenciement due en cas d'incapacité du salarié
• Remboursement des indemnités de congés payés pendant la période de maternité (de l'ordre de 500 € sur la base d'un salaire net de 1250 € net par mois)
• Remboursement à 100% de la prime de départ en retraite, souvent importante.
Par exemple, cette prime s'élève à 6250€ pour un salarié qui perçoit 2 500 € de salaire brut et part en retraite après 25 ans d'ancienneté.



Bénéficiaire des partenariats

Efficace & Rentable

La fédération suscite et entretient sans cesse des partenariats intéressants pour leurs adhérents qui ont la totale liberté d'en profiter ou non.

De nombreux partenariats ont été noués entre la fédération et les fournisseurs incontournables :

- extincteurs
- caisses enregistreuses
- solutions de dératissage
- balances et contrôles
- contrôles d'hygiène

La CNBPF a signé avec la société de vêtements professionnels LAFONT, un accord de partenariat au profit de tous ses adhérents.

Les partenariats conclus par votre fédération avec vos fournisseurs permettent des économies de 10 à 20 %.

Vous bénéficiez d'une remise de 20% sur toutes vos commandes de vêtements professionnels LAFONT et, en Ardèche sur toutes vos commandes chez DISTRI PASSION.